



FORUM AGRO – FOURNITURE AFJA-SYRPA Paris, 26 Novembre 2008

Impact et Enjeux du Plan ECOPHYTO 2008 et la Directive Cadre européenne pour l'emploi durable des Pesticides

Bernard J. Blum
Directeur Relations Internationales
IBMA Global

- **Il existe tant au niveau mondial qu'europpéen : une ferme volonté politique pour améliorer la santé publique et protéger l'environnement en réduisant l'emploi des pesticides :**
(Politique Européenne de Développement Rural 2007-2013 du 20 février 2006, Politique Agricole Commune, Directive Cadre pour l'Emploi Durables des Pesticides en cours d'adoption..)

- 3 directions sont proposées : augmenter le contrôle sur la distribution et l'emploi des pesticides, substituer les pesticides les plus dangereux par des alternatives plus sûres et encourager les méthodes de culture utilisant peu ou pas de pesticides

- 20 mesures contraignantes sont décidées qui sont à intégrer dans des plans de réduction nationaux établis après consultation et participation des parties concernées : promotion des cultures biologiques et des méthodes peu exigeantes en pesticides, substitution des produits dangereux par des méthodes alternatives et biologiques, collection des données sur l'emploi et la distribution des pesticides, mise en place d'indicateurs, formation des utilisateurs, interdiction des épandages aériens etc...

- **Ces politiques de base sont renforcées par une nouvelle réglementation pour l'homologation des pesticides en cours d'adoption qui risque de conduire à la disparition de nombreuses molécules importantes** les études d'impact montrent que sans alternatives, la production pourrait subir des pertes de plus de 50% et devenir non rentable (Grande Bretagne, Hollande etc..) De plus un grand risque apparaît de voir surgir de grands problèmes tels que résistance, émergence de nouvelles maladies, ravageurs etc
- **Le Plan français ECOPHYTO 2018 de réduction par 50% des pesticides emboîte le pas à cette politique** les mesures incluses dans la loi Grenelle1 sont pratiquement une copie conforme de la Directive Cadre européenne : développement de la production biologique, certification environnementale des exploitations agricoles, diminution drastique des matières actives disponibles, interdiction de l'épandage aérien, encadrement de la distribution et traçabilité de l'emploi, formation, développement de cultures peu exigeantes en pesticides etc... quasiment un « copier-coller »



- **Il est évident que la mise en pratique d'une agriculture durable, respectueuse de la santé publique et de l'environnement exige le développement d'une protection intégrée des cultures avec une réduction raisonnée de l'emploi des pesticides les plus dangereux, remplacés par des méthodes alternatives et biologiques**
- **Cette alternative est tout à fait envisageable : elle est l'objet du projet européen ENDURE, pour une « stratégie diversifiée de protection des plantes » et a été le sujet du séminaire « Agriculture Durable et Pesticides » organisé les 25 et 26 novembre 2006, dans le cadre de la Présidence française de l'UE**
- **De nombreuses méthodes biologiques, fruits d'une recherche scientifique vieille de 50 ans, offrent de nombreuses alternatives.**
si ces méthodes ne couvrent actuellement que 3% des besoins, elles sont en croissance rapide (15% par an) et peuvent couvrir jusqu'à 15-20% du marché d'ici 2020.
Elles ne sauraient se substituer entièrement aux pesticides chimiques, mais doivent s'associer dans des programmes intégrés
- **Cette évolution est possible, mais demande une forte volonté politique de changement et des moyens importants**
C'est ce qui manque au Plan Ecophyto et que propose le Pan d'Action Européen pour les Développement de Systèmes Alternatifs et Biologiques de Protection des Plantes présenté ces derniers jours par IBMA à la Commission et au Parlement européens
- promouvoir énergiquement les méthodes actuellement disponibles
- adapter la réglementation pour en faire un moteur et non plus un frein au progrès
- investir massivement dans la recherche de méthodes nouvelles durables
- coordonner les politiques et les moyens économiques pour la mise en oeuvre d'une puissante industrie européenne à vocation mondiale pour le développement, la production et la mise sur la marché des méthodes alternatives de protection des plantes.
Cette nouvelle industrie, avec un chiffre d'affaire de 6 milliards d'euros serait à même de créer plus de 30'00 emplois.